

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

CANTON DE SAINT VIT

Séance du mois de janvier

Date de convocation :

21 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le 27 janvier à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni compte tenu de la situation sanitaire en visioconférence sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Date d'affichage :

02 février 2022

Secrétaires : Anne BIHR, 1^{ère} adjointe, assistée de Patricia VALLY

**Nombre de conseillers
en exercice :**
26

Étaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

N°2022-01-007

Objet de la délibération :

MEDEF - convention
action spécifique de
parrainage 2022.

Absents excusés : Stéphane PRETRE, Réjane SIZINE

Résultat du vote

Procurations : Edith REBILLET à Jeanine VIENNET

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, l'assemblée peut délibérer valablement.

Nombres de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 1
Absents : 2

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 08 décembre 2021. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de poursuivre l'action menée en direction des publics demandeurs d'emploi par le MEDEF, ayant pour objet de faciliter l'accès à l'emploi marchand des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, il est proposé de renouveler la convention entre la commune et le MEDEF.

L'implication de la commune se définit par la mise à disposition gracieuse d'une salle permettant l'accueil pour une demi-journée par semaine afin de favoriser les rencontres demandeur d'emploi – parrains – structure porteuse – Medef territoires Fracs-Comtois ainsi qu'une participation à hauteur de 7 300 Euros, dont 5 110 Euros (70 %) dès la signature de la convention et un 2^{ème} versement de 2 190 Euros (30 %) sous réserve de la production du bilan de l'action.

Envoyé en préfecture le 07/02/2022

Reçu en préfecture le 07/02/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 025-212505275-20220127-2022_01_007-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Medef.**

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire, •

